Tir du Bioley
2024

La société de tir de Ballens a le plaisir de vous annoncer le prochain tir du Bioley. Vous trouverez ci-joints les documents y relatif. Nous vous souhaitons de bons tirs !

Concours des Sociétés **: cibles SIUS SA 9005.**
Mercredi 19, jeudi 20, vendredi 21 juin de 17h00 à 20h30
Samedi 22 juin de 08h00 à 12h00

www.tirballens.ch

Tir du BIOLEY

Plan de tir

Durée, heures de tir et d'ouverture du bureau
Le tir aura lieu les 19, 20, 21 et 22 juin 2024 au stand de Ballens. Le stand sera ouvert :

- Les mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 de 17h00 à 20h30,
- **Le samedi matin 22 de 08h00 à 12h00**

En cas d'affluence, les horaires peuvent être modifiés. Le bureau sera ouvert 30 minutes avant le début des tirs et il ne sera plus délivré de livrets et munitions 30 minutes avant la fin des tirs.

Genre de tir : Concours des Sociétés (CSOC) et individuels.

Participation : Les sections affiliées à la FST et à l'AVTS peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formé :
Cat. A de 4 tireurs avec addition des 3 meilleures résultats et appui par le 4ème.
Le groupe de 3 tireurs est aussi valable.
Cat. D et E de 6 tireurs avec addition des 5 meilleures résultats et appui par le 6ème.
Le groupe de 5 tireurs est aussi valable. Les tireurs individuels sont aussi admis.
Le même tireur peut tirer une seule fois le programme.

Licences : Licence obligatoire. Le numéro de licence de chaque tireur doit être mentionné sur le formulaire d'inscription.

Inscriptions Les inscriptions sont on-line sur www.tirballens.ch ou à Frédéric Mathys, En Bréfélaz 12 – 1144 Ballens.
Les inscriptions peuvent se faire également sur place.

Paiement : Les finances, individuelles et de groupes, pourront être versés sur le compte :
CH74 8080 8001 2663 6733 4 Banque Raiffeisen du Mt-Tendre avant le tir ou payées sur place.

Finance de groupe : Elle est fixée à Fr. 30.- pour les groupes A
Elle est fixée à Fr. 40.- pour les groupes D et E
Les 100% des finances de groupes reviennent aux 60% des groupes.

Livret de tir et taxes FST &AVTS : Le livret de tir est obligatoire. Le prix est de Fr. 7.00. Il sera délivré sur place.
Il comprend les taxes de la FST, Fr.1.00/tireur, celles de l'AVTS, Fr.1.00/tireur, ainsi que les autres frais administratifs liés à la manifestation.

Paiement livret de tir : Le livret de tir ne sera délivré au tireur que si le montant du livret et la finance de groupe ont été acquittés.

Distinction/
Carte couronne Un seul prix en nature ou une seule carte couronne sera délivré par tireur,
Valeur Fr. 12.- ou Fr. 15.- si réussie à la passe "Groupe" et "Sépey "

Positions : Arme libre à genou, sauf V couché bras franc et SV appuyé
Fusil standard couché sans appui
Mousqueton couché sans appui, appuyé ou sur bipied
Fusils d'assaut sur bipied réglementaire.

Catégorie d'armes : Cat. A : Armes standard et armes libres
Cat. D : FA57/03/ MQ 31/11
Cat. E : FA90//FA57/02

Catégorie de groupes : Cat. A : Toutes les armes
Cat. D/E : Toutes les armes d'ordonnance

Munition : Elle sera délivrée et tirée sur place au prix de 35 cts la cartouche. La munition personnelle est interdite. Les douilles restent propriété de la société organisatrice.

Mutations : En cas d'empêchement, un tireur annoncé peut être remplacé par un tireur de la même société. Le cas doit être annoncé avant que le tireur n'ait commencé son programme. Tout tireur manquant à son tir sera noté zéro.

Dérangements : Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception des ruptures de matériel liés aux installations de tir.

Réclamations : Elles sont à adresser à l'organisateur, le jour même du concours. Elles sont traitées et réglées immédiatement. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservé. (Reg 1.31.00 du 28.08.2001)

Cible EXERCICE

Armes :	Dispositions générales
Champ de points :	Cible A 10
Nombre de coups :	5, coup par coup, interruption à volonté.
Position :	Dispositions générales
Prix de la passe :	**Fr. 6.00** (munitions comprises)
Disposition spéciale :	Nombre de passes illimité.

Cible GROUPE

Armes :	Dispositions générales
Champ des points :	Cible A 10
Nombre de coups :	8, dont 5 coups par coup, et 3 coups en série.
Position :	Dispositions générales
Prix de la passe :	**Fr. 19.00** par tireur (munition comprise).
Distinction :	Arme libre et fusil standard : 72 points et plus. 70 points et plus, U21 & V 69 points et plus, U17 & SV Armes d'ordonnance cat. D 68 points et plus. 66 points et plus, U21 & V 64 points et plus, U17 & SV Armes d'ordonnance cat. E 65 points et plus 63 points et plus U21 & V 62 points et plus U17 & SV
Répartition :	100% du produit de la finance d'inscription des groupes de chaque catégorie, au 60% des groupes classés de même catégorie.
Classement :	Cat A : Au total des 3 meilleurs résultats du groupe, appui par le 4ème résultat, les meilleurs résultats individuels puis les meilleurs coups centrés de tout le groupe Cat D/E : Au total des 5 meilleurs résultats du groupe, appui par le 6ème résultat, les meilleurs résultats individuels puis les meilleurs coups centrés de tout le groupe. .

Cible BIOLEY

Armes : Dispositions générales

Champ des points : Cible A 10

Nombre de coups : 6, coup par coup, sans interruption.

Position : Dispositions générales

Prix de la passe : **Fr. 20.00** par tireur (munition comprise)

Distinction : Aucune.

Répartition :

	Cat. A	**Cat. D**	**Cat. E**
60 points	Fr 100.00	Fr. 100.00	Fr 100.00
59 points	Fr 50.00	Fr. 60.00	Fr 70.00
58 points	Fr 30.00	Fr. 40.00	Fr 50.00
57 points	Fr 20.00	Fr. 30.00	Fr 40.00
56 points	Fr 15.00	Fr. 20.00	Fr 30.00
55 points	Fr 10.00	Fr. 15.00	Fr 25.00
54 points		Fr. 10.00	Fr 20.00
53 points		Fr. 5.00	Fr 15.00
52 points			Fr.10.00
51 points			Fr. 8.00

Dispositions spéciales : Le paiement de la répartition immédiate aura lieu durant les tirs, les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Si le paiement comptant en espèces n'atteint pas les **60 %** du produit des passes, la différence sera attribuée en totalité au concours de groupes concerné. Le transfert des montants de différence entre les diverses catégories n'est pas autorisé.

Cible SEPEY

Armes :	Dispositions générales
Champ des points :	Cible A 100
Nombre de coups :	5, coup par coup, sans interruption.
Position :	Dispositions générales
Prix de la passe :	**Fr. 19.00** par tireur (munition comprise)
Distinction :	Arme libre et fusil standard : 440 points et plus. 430 points et plus, U21 & V 420 points et plus, U17 & SV Armes d'ordonnance cat D 415 points et plus. 410 points et plus, U21 & V 405 points et plus, U17 & SV Armes d'ordonnance cat E 405 points et plus 395 et plus U21 & V 390 points et plus, U17 & SV
Répartition :	Aux 3 premiers classés et pour chaque catégorie : 1er Fr. 100.-, 2ème Fr. 50.-, 3ème Fr. 30.-
Classement Roi du tir	1 Roi par catégorie (A, D et E), à l'addition du total des passes « Groupe » et «Bioley » et le 10% de la passe « Sépey » appui par la passe groupe, puis par l'âge le plus élevé. 1er Fr. 100.- 2ème Fr. 50.- 3ème Fr. 30.-

Société de Tir « Aux Armes de Guerre », Ballens

Le Président : X. JOTTERAND

Le Vice-Président et responsable du tir : F. MATHYS

Association Vaudoise de Tir Sportif

Approbation du plan de tir : le 15 mars 2024

Le Chef de la Division fusil :

Gilbert Hédiguer